

OBJET : DELEGATION DU MAIRE A MADAME ISABELLE HÉBERLÉ

Le Maire de la ville de LOCMIQUELIC ;

VU les articles L 2122-2, L 2122-10, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'installation du Maire en date du 27 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer aux conseillers délégués un certain nombre d'attributions afférentes aux affaires de la commune en relation avec Monsieur le Maire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: En soutien de Madame Sylvie IZAGUIRRE, adjointe déléguée à l'environnement, l'ensemble des thématiques relatives aux affaires portuaires et aux affaires environnementales à savoir :

- La faune et le flore,
- Les pollutions marines (algues vertes ...),
- les relations avec les associations d'éco-pâturage,
- les épaves et la pollution des milieux aquatiques
- la propreté urbaine

est délégué conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Isabelle HEBERLE, qui a pris ses fonctions de conseiller le 27 mars 2026.

En soutien de Madame Michèle SAINTAGNE, adjointe déléguée à la culture, l'ensemble des thématiques relatives patrimoine historique est délégué conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Madame Isabelle HEBERLE, qui a pris ses fonctions de conseiller le 27 mars 2026.

ARTICLE 2 : Les délégations décrites à l'article 1 du présent arrêté s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune de Locmiquélic, la Directrice Générale des services, et la Trésorière de la commune, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

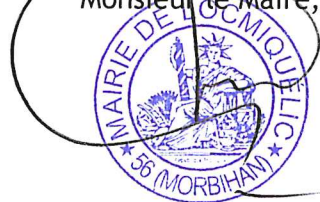
ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le sous-préfet.

Signature de Madame Isabelle HÉBERLÉ



Fait à Locmiquélic, le 13 avril 2026,

Monsieur le Maire,



Eric PATUREL